

GRILLE DE REMBOURSEMENT 2017

CONDITIONS	<p>Uniquement sur présentation des justificatifs originaux (les copies ne donneront pas lieu à remboursement) assortis de la fiche de Note de Frais officielle, signée par le bénéficiaire. Dans le cas d'actions des membres de Commissions, ou d'actions des Cadres Techniques d'Etat ces derniers doivent soumettre leur demande de remboursement à la Fédération et/ou au DTN avant de l'adresser pour remboursement à la FFSNW</p> <p style="color: red; text-align: center;">Transmission à la FFSNW dans les 30 jours qui suit l'évènement, de la note de frais correspondante avec les factures originales et, pour les juges et représentants de la FFSNW à l'international, la déclaration Meeting Allowances/TravelGrants. Au delà de ce délai, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE.*</p>
DONS	<p>Rappel: vous pouvez tout à fait procéder à l'abandon de vos frais qui entraîne une réduction d'impôt égale à 66% du montant des frais.</p> <p style="color: blue; text-align: center;"><u>Recu au titre des dons: Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI), document CERFA disponible auprès du service comptabilité de la Fédération</u></p>

Barème transport 1	En France :	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			Barème séjour 1	
	REUNION DES MEMBRES: Bureau Fédéral, Membre du Conseil d'Administration et des Commissions, Chargé de mission FFSNW, COMPETITIONS: Jury compétitions nationales et internationales de référence, MANIFESTATIONS : Joindre un ordre de mission FFSNW nominatif antérieur à celle-ci	Déplacement	Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train		Avion
			0,30 € /km	Frais Réels limité au plein tarif 2ème classe		TARIF ECO OBLIGATOIRE
			0,32 € /km si + 1 personne (Noter les Noms des pers. covoiturées)			
			Km pris en compte (Réf Mappy) AR domicile /site Action ou site SNCF/AVION+ site action/site Hébergement			
Parking	Ticket pour durée de l'action					
Péage	Ticket A/R ou justificatif télépéage (peut être demandée après quelques jours sur internet)					
Acheminement Train / Avion vers hôtel	Transport en commun ou véhicule personnel Cas exceptionnel (à justifier) Taxi			Billet A/R transport en commun		
		NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS		
		Montant Réel limité à : 85 € /NUIT pour Paris et gdes villes, 75 € /NUIT pour Province+suppl. couple, NB de nuits maximum = nb jours action - 1, sauf si distance sup à 500kms,	Montant Réel limité à : 15 € /PERSONNE pour Paris et gdes villes, 10 € /PERSONNE pour Province	Montant Réel limité à : 20 € PAR REPAS , Nb repas = nb jours d'action X 2 - 1, sauf si distance sup à 500kms, auquel cas, Nb repas= Nb jours X 2		
COMPETITION : à la charge de la FFSNW ou de l'organisateur selon les cahier des charges. Pour les Ch. De France, l'organisateur a la charge de trouver des hôtels dans la gamme de prix ci-dessus et de les soumettre au Bureau Fédéral 30 jours avant en cas de prise en charge fédéral.						

Barème transport 2	Jury des Compétitions Internationales de référence: Ch. D'Europe, Ch. Du Monde (Cadets,	Conditions OBLIGATOIRES de la candidature & de la prise en charge financière	CONDITIONS pour que les frais soient remboursables - Candidature transmise à la FFSNW (ffsnw@ffsnw.fr) en début de saison ET - Mail d'accord de l'E&A transmis à la FFSNW, si la candidature est acceptée ET - Participer dans l'année à au moins une compétition fédérale	PRISE EN CHARGE 1 déplct / an / pers Mentionner la participation financière de l'E&A / IWWF	NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 2
	En France	Barème transport 1 FFSNW 2017				A la charge de l'organisateur		
A l'étranger :	Déplacement	TRANSPORT : PAYS LIMITROPHES : 200 € AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € RESTE DU MONDE : 700 € Maximum						

Barème transport 3	Représentants FFSNW aux réunions ou councils E-A et/ou IWWF	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 3
	En France	Déplacement	A comparer avec l'avion ou le train notamment pour les trajets supérieurs à 800km/Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train	Avion	Barème séjour 1 FFSNW 2017		
	Barème transport 1 FFSNW 2016							
A l'étranger :	PAYS LIMITROPHES : 200 € AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € RESTE DU MONDE : 700 €							

* si la durée du séjour entre l'aller et le retour est supérieure au nombre de jours fixés par l'organisateur, la FFSNW ne prendra en charge qu'un seul trajet entre aller et le retour.

Les cas exceptionnels, n'entrant pas dans cette grille, seront étudiés par le Bureau Fédéral sur la base d'un courrier motivé de l'intéressé.

Sous réserve de modifications en cours d'année.